

# Conférences U4U

## La situation du fonctionnaire ou agent en poste en Belgique au regard du droit belge

### *Aspects pratiques de la fiscalité belge et internationale*

**Me Mathieu Taverne**  
Avocat au Barreau de Bruxelles

Jeudi 30 avril 2015

### *Aspects pratiques de droit familial international*

**Me Nathalie de Montigny**  
Avocat au Barreau de Bruxelles

Vendredi 29 mai 2015



# INTRODUCTION

- Résidence fiscale
- Exonération des revenus professionnels



*La situation du fonctionnaire ou agent en poste en Belgique – Aspects fiscaux*  
Conférence U4U du jeudi 30 avril 2015

# INTRODUCTION

## Résidence fiscale

### Impact de la résidence fiscale

- Portée du pouvoir d'imposition : revenus mondiaux VS revenus locaux
- Régime d'imposition : les distinctions objectivement justifiées à l'égard des non-résidents
- Etendue de l'obligation déclarative

### Critères déterminants de la résidence en Belgique

- Domicile ou, à défaut, siège de la fortune : s'apprécie en fonction des éléments de fait  
2 présomptions : (1) inscription au Registre de population et (2) lieu d'établissement du ménage

### Critère dérogatoire spécifique pour les fonctionnaires et agents UE

- Maintien fictif de la résidence fiscale dans l'EM d'origine  
2 conditions cumulatives : - avoir été résident de l'EM d'origine au moment de son entrée en service  
- s'être établi en Belgique uniquement en raison de l'exercice de ses fonctions



# INTRODUCTION

## Exonération des revenus professionnels

### L'impôt communautaire et l'exonération de l'impôt national

→ Principe : exonération totale des revenus professionnels

Institutions concernées : toutes les institutions et agences européennes (application directe ou indirecte)

### L'impact éventuel sur le régime d'imposition du conjoint

Ex : application des majorations de la quotité du revenu exemptée d'impôt



*La situation du fonctionnaire ou agent en poste en Belgique – Aspects fiscaux*  
Conférence U4U du jeudi 30 avril 2015

# FISCALITÉ DES REVENUS MOBILIERS

- Intérêts et dividendes soumis au précompte mobilier
- Intérêts et dividendes non soumis au précompte mobilier
- Plus-values mobilières
- Constructions juridiques étrangères



*La situation du fonctionnaire ou agent en poste en Belgique – Aspects fiscaux*  
Conférence U4U du jeudi 30 avril 2015

# REVENUS MOBILIERS

## Intérêts et dividendes de source belge

### De « source belge » ?

→ Revenus mobiliers dont le débiteur est résident belge

### Le précompte mobilier libératoire

→ Conséquence pratique : pas d'obligation déclarative

Réserve : taux moyen vs taux distinct

→ Taux d'imposition ?

### Les cas de double imposition partielle

→ Conventions préventives de la double imposition - revenus mobiliers :

- Imposables dans l'Etat de résidence
- Limitation de la retenue à la source dans l'Etat de la source des revenus



# REVENUS MOBILIERS

## Intérêts et dividendes de source étrangère

### De « source étrangère » ?

- Revenus mobiliers perçus **sans** l'intervention d'un intermédiaire belge  
En pratique : encaissement direct à l'étranger
- Revenus mobiliers perçus **avec** l'intervention d'un intermédiaire belge  
En pratique : encaissement indirect via un établissement financier belge

### Le régime d'imposition

- La résidence fiscale belge, critère déterminant
- Pouvoir d'imposition concurrent (cf. cas de double imposition)
- Obligation déclarative



# REVENUS MOBILIERS

## Plus-values mobilières

### Exonération en Belgique

- Conditions : (1) en dehors de l'exercice d'une activité professionnelle  
(2) dans le cadre de la « gestion normale du patrimoine privé »

### Plus-values de source belge

- Résidents belges : exonération
- Non-résidents belges : exonération et rattrapage éventuel dans l'Etat de résidence

### Plus-values de source étrangère

- Résidents belges : imposition dans l'Etat de la source et exonération en Belgique



# REVENUS MOBILIERS

## Constructions juridiques étrangères

### Obligation déclarative en Belgique

- Pour les résidents belges :
  - Déclaration de l'existence d'une construction juridique étrangère
  - Identification du bénéficiaire effectif ou potentiel

### Revenus de la construction juridique étrangère - évolution

- Réforme fiscale en préparation : la taxe de transparence ou « taxe Caïman »



# FISCALITÉ DES REVENUS IMMOBILIERS



*La situation du fonctionnaire ou agent en poste en Belgique – Aspects fiscaux*  
Conférence U4U du jeudi 30 avril 2015

# REVENUS IMMOBILIERS

## La loi de situation du bien

- Caractère immobilier des revenus
- Régime étranger de transparence fiscale  
Ex : régime belge des revenus d'une société immobilière française

## Les revenus locatifs

- Régime d'imposition basée sur (1) la qualité du locataire et (2) l'usage du bien
- Habitation privée d'un locataire-personne physique : imposition limitée au « revenu cadastral »

## Conventions préventives de la double imposition

- Méthodes d'exemption de l'Etat de résidence :
  - (1) exonération (sous réserve de progressivité) vs crédit d'impôt
  - (2) condition d'imposition effective - rattrapage



*Merci de votre attention*



***Vos questions ?***

**Me Mathieu TAVERNE**  
Avocat au Barreau de Bruxelles

+32 2 640 44 00  
[m.taverne@avocat.be](mailto:m.taverne@avocat.be)



*La situation du fonctionnaire ou agent en poste en Belgique – Aspects fiscaux*  
Conférence U4U du jeudi 30 avril 2015